

NUMERO SPECIAL « CONSTELLATIONS »**Interroger nos pratiques pédagogiques : leur réponse à tout !**

La mise en place du plan de « formation en constellation » est engagée. Partout les collègues ont été désignés, sont convoqués, ont reçu leurs ordres de mission... et déjà apparaît le vrai visage de ce dispositif.

Si l'enrobage pédagogique de cette réforme peut laisser certains rêver à du mieux par rapport à certaines animations pédagogiques, il apparaît pourtant clairement que cette réforme de la formation s'apparente avant tout à du formatage et à une mise sous tutelle des enseignants.

Tout d'abord, en aucun cas l'auto-évaluation, la remise en cause des pratiques pédagogiques, la visite voire la mise sous tutelle par des pairs (PEMF ou conseillers pédagogiques) ne peuvent être considérés comme de la formation.

Déjà, depuis des années, l'administration a remis en cause le principe de formation choisie et imposé les animations pédagogiques.

Si toutefois certains peuvent voir un intérêt à l'échange sur les pratiques, quel besoin de rendre cela obligatoire ? Si ce n'est, pour que les collègues soient amenés à se juger entre eux, sans leur consentement, ce qui va immanquablement amener une ambiance délétère dans les équipes, entre collègues. Rappelons-nous que ce principe d'évaluation entre collègues a fait les heures sombres du management à France Telecom...

Avec ces constellations qui vont supplanter les animations pédagogiques, le ministère met en place (dans le cadre de PPCR et des lignes directrices de gestion de la carrière qui actent la disparition des CAPD) un nouvel outil permettant d'exercer une pression continue sur les collègues, comme c'est le cas sur les PE stagiaires (et chaque année de façon accrue).

Lors de la formation initiale à l'INSPE (formation réduite à sa portion congrue, passant en quelques années de 2 ans à une demi-année actuellement) avec, de surcroît, l'épée de Damoclès de la titularisation, on apprend avant tout aux stagiaires à se soumettre et à courber l'échine : en témoigne le nombre de démissions, de renouvellements de stage et de licenciement qui ont décuplé ces dernières années. Alors qu'ils sont jetés dans la fosse aux lions, sur poste à mi-temps, sans jamais avoir appris le métier, on exige des stagiaires d'avoir, de façon innée, telle ou telle compétence (tout cela pour une rémunération à peine supérieure au SMIC) et surtout sans jamais contester...

Peut en témoigner cette collègue stagiaire qui en a fait les frais dans notre département l'an dernier et qui a été licenciée sec, dès sa première année, sans même avoir la possibilité d'un renouvellement, pour raison d'incompatibilité avec son équipe de suivi, parce qu'elle n'était pas assez soumise ou dans le moule...

Non, les collègues ne veulent pas devenir stagiaires à vie !

Le nouveau système d'avancement de carrière (changement d'échelon, hors-classe, classe exceptionnelle) se fait désormais à la discrétion de l'inspection, sans prendre en compte ni l'AGS, ni l'ensemble de la carrière (laissant, au passage, les collègues instituteurs sur le carreau, ayant avancé moins vite). Avec cela, l'administration avait déjà entre les mains une arme de destruction massive de l'indépendance des agents et de pression sur les personnels. Avec la disparition actée des CAPD mouvement et celle des CAPD promotions, dès janvier 2021, cela sera encore pire.

Mais aujourd'hui, avec cette « formation » imposée à des collègues désignés, sans refus ni recours possible, et qui touchera tous les collègues en 6 ans, en lien avec l'accompagnement PPCR, l'inspection pourra donc décider pour tout agent qui n'entrera pas dans le moule sa mise sous tutelle, avec des visites régulières, des exigences de résultats, des stages imposés (et notamment pendant les vacances scolaires) ou le ralentissement de la carrière (passage d'échelon ou à la hors-classe). On voit bien où le ministère veut en venir. Autant dire qu'on exigera surtout des collègues de se tenir à carreaux, de ne pas faire de vagues. Sinon : « à consolider ! »

C'est donc un arsenal d'outils qui servira l'administration à soumettre les collègues, à cibler les « mauvais élèves » mais surtout à faire taire les récalcitrants. Rappelons-nous cette collègue du département qui, après avoir signalé à son IEN deux élèves à besoins particuliers de sa classe avec lourds problèmes de comportement, et regretté l'absence de maître G dans la circonscription, s'est vu imposer une visite dans le cadre de l'accompagnement PPCR pour interroger ses pratiques : « préparez vos fiches pédagogiques, vos méthodes et votre cahier journal... » ! Le SNUDI-FO avait dû intervenir. .../...

.../... Comme à chaque fois, l'école est son propre recours et, dès qu'il y a un souci, ce serait dû au fait que les enseignants font mal leur travail.

Ça suffit ! Ces accusations permanentes ne sont plus supportables ! Oui, il y a bien un souci, mais la responsabilité en revient uniquement aux donneurs d'ordre, au ministère, à la logique permanente de restriction. Manque de postes, manque de moyens, conditions de travail dégradées, salaires gelés, remise en cause de nos droits et de nos statuts : c'est cela le vrai problème à l'Education Nationale !

Plus que jamais : revendiquons !

A l'heure où la seule réponse gouvernementale est l'utilisation de la peur du virus, la remise en cause du droit syndical, la restriction des libertés, notamment de réunion ou de rassemblement, mais également la répression face aux mobilisations et aux actions syndicales, comme par exemple celle menée à Melle contre la réforme du bac, où les collègues sont mis en conseil de discipline... nous ne nous laissons pas intimider !

Le cadre mis en place par la formation en constellations, en lien, de l'aveu même du ministre, avec PPCR, l'avancement de carrière et la disparition des instances paritaires (qui permettaient aux représentants du personnel de s'assurer de l'égalité de traitement) va continuer d'accroître les moyens de pression sur les collègues.

Et déjà, en cette rentrée, des collègues du département se voient inquiétés pour les contraindre à participer aux réunions imposées à leur « constellation » : remise en cause du temps partiels, réunion imposée hors temps de travail, ordre de mission tardifs, injonction de l'inspection, refus d'autorisation d'absence...

Clairement, l'administration met tout en œuvre pour imposer cette réforme qui permet également de revoir au rabais le plan de formation. En utilisant l'intérêt que pourraient avoir certains collègues pour l'échange de pratiques, en se servant du constat partagé de dégradation de la qualité de certaines animations pédagogiques ou de la disparition du choix de celles-ci, c'est en réalité la remise en cause de la liberté pédagogique, la mise sous tutelle des collègues, la disparition d'une formation choisie, l'attaque contre le statut, le formatage et l'autoévaluation qui s'imposent.

Les enseignants n'en peuvent plus d'entendre à tout bout de champ qu'ils doivent « remettre en cause leurs pratiques pédagogiques ». Contrairement au ministre, ils ne sont pas responsables de l'état de l'Education Nationale, ni des résultats aux évaluations nationales ou autres enquêtes (PIRLS etc...). Nous voulons la création des postes à hauteur des besoins, le renforcement des RASED, le maintien des structures spécialisées, le respect de nos droits et de leurs statuts, l'abandon des contre-réformes et l'augmentation des salaires sans contrepartie.

Ne laissons pas passer.

Le CHS-CT de l'Yonne s'est prononcé à l'unanimité, par une déclaration commune FO-FSU-UNSA, à l'initiative du SNUDI-FO :

« La mise en place des constellations, véritables bombes à retardement de risques psychosociaux institutionnalisant l'évaluation par les pairs sur le modèle funeste de pratiques tant décriées et condamnées à l'occasion du procès de France Télécom, vient s'ajouter à une liste sans fin de contre réformes aussi brutales les unes que les autres. Le CHSCT de l'Yonne s'oppose à cette réforme de la formation (...) »

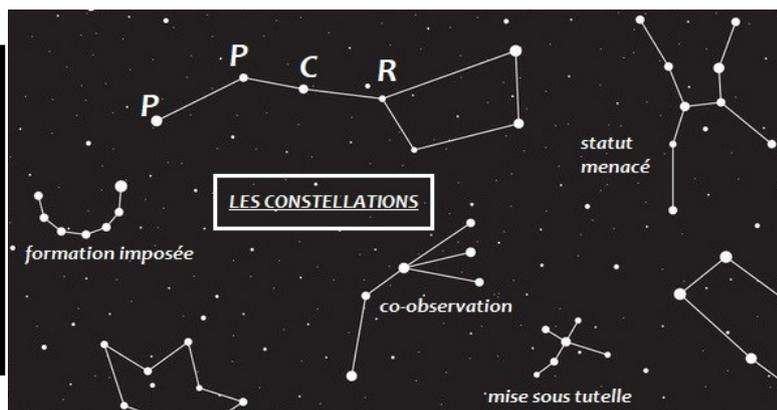
Le SNUDI-FO 89 invite tous les collègues :

- à nous faire remonter toutes les informations sur la mise en œuvre de ce dispositif et toutes les pressions exercées,
- à indiquer à leur IEN leur souhait de ne pas y participer, avec copie au SNUDI-FO 89,
- à saisir le CHS-CT, par le biais du RSST, pour exprimer la pression qu'implique leur désignation et leur participation imposées,
- à prendre position en équipe, pour dénoncer ce nouvel outil de pression et de remise en cause de nos droits, pour refuser cette funeste réforme,
- à participer aux RIS du SNUDI-FO.

Exigeons ensemble le retrait de cette réforme et de toutes les contre-réformes ministérielles.

Le SNUDI-FO 89 engage dès à présent la construction de la mobilisation :

Prenons position, réunissons-nous, rassemblons-nous, organisons-nous !



FORMATION EN CONSTELLATIONS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une formation continue qui se résumerait à observer et être observé par un groupe d'autres collègues, dans nos classes, en dehors de tout cadre réglementaire.

Dès cette année et dans les 6 ans à venir, chaque collègue de chaque école sera concerné par la nouvelle organisation des formations pédagogiques, dites en « constellation », qui nous sont imposées et visent à réduire encore plus nos droits. Une note ministérielle du DGESCO datant du 5 mars fixe la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que le guide eduscol pour le plan français.

Depuis juillet dernier, le SNUDI-FO alerte sur la mise en place des formations constellations qui remettent en cause la liberté pédagogique et le libre choix de la formation. Ce dispositif ministériel se met en place progressivement dans les circonscriptions du département dès cette rentrée. Cela se traduit par la constitution, par les IEN, de groupes de 5 à 8 enseignants généralement du même cycle (cycle 2, dans l'Yonne, cette année) ou du même niveau mais d'écoles différentes : « les constellations ».

Ces groupes seraient pris en charge par un CPC « référent » (qui peut être remplacé par un PEMF) pour une durée de formation de 30 heures en tout (12 heures sur temps scolaire, 18 heures hors temps scolaire) alors que nous ne disposons que de 18h de formation dans le cadre de nos 108h annualisées.

Cette formation sera proposée en mathématiques et en français tous les 6 ans. Les enseignants, le plus souvent désignés d'office en « constellation », ne pourront donc plus s'inscrire sur les animations pédagogiques de leur choix comme les années précédentes. Cette nouvelle formation se décline en plusieurs temps : réflexions collectives, formations théoriques, visites croisées entre collègues, visite du CPC ou PEMF : un collègue servira de « cobaye » et les autres évalueront la séance présentée... Une rotation serait effectuée entre tous les membres d'une même constellation, en fonction des moyens de remplacement...

- Evaluation des enseignants entre eux :

« (...) Ce module de formation aborde les points suivants :

- l'accompagnement individuel et collectif (analyse de pratiques par observation et/ou élaboration de séances ; analyse individuelle et/ou collective des difficultés et des réussites des enseignants ;
 - l'accompagnement en présentiel et à distance ;
 - les outils d'accompagnement : outils d'observation croisée (...)
- » (guide pour le plan français)

Quand il est question d'analyse individuelle et collective des difficultés et des réussites des enseignants, suite à une observation en classe, il s'agit bien, indéniablement, d'une évaluation des enseignants entre eux. Surtout lorsque cela va de pair avec un accompagnement... lorsqu'on est jugé « à consolider » ?

- Evaluation par les CPC... et l'IEN :

« Toutes les organisations sont possibles à condition que tous les professeurs de la constellation bénéficient au cours de l'année d'au moins 3 visites du CPC-référent français dans leur classe, avec ou sans pair supplémentaire, et de temps d'échanges avec lui relatifs à ces moments de classe particuliers. »

(...) Chacun s'attache à informer par des **notes d'étape en cours d'année en tant que de besoin** et un **compte rendu d'activités en fin d'année** : le CPC-référent français informe l'IEN de circonscription ; l'IEN de circonscription informe l'IA-DASEN (...) (guide pour le plan français)

Des CPC ont déjà dénoncé ce dispositif comme relevant d'une sorte de « flicage des enseignants », expliquant également qu'il s'agit là de donner des instructions aux collègues en matière de pratiques pédagogiques...

- Remise en cause des vacances... en punition ?

Cerise sur le gâteau, d'après la note du ministère, afin de mettre en place ce dispositif : « *Le problème du temps de remplacement disponible peut trouver de nouvelles solutions dans la récente possibilité de rémunération de la formation offerte par le décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019* »... oui, il s'agit bien du décret qui, en application de la loi Blanquer, permet d'imposer la formation des enseignants durant leurs congés. Sans commentaire.

On constate sur le terrain que de nombreux collègues se sont donc vus désigner « volontaires » par leur IEN et ceci sans leur consentement... Or, pour le SNUDI-FO, en respect du décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 qui définit nos obligations de service, le DASEN n'est pas réglementairement en mesure, aujourd'hui, d'imposer le plan français/mathématiques aux enseignants du département. **La seule obligation pour les enseignants est de suivre 18h de formation sur leurs 108h, soit sous forme d'animations pédagogiques soit d'actions de formation continue.**

Rappelons que le principe de liberté dans le choix de la formation est inscrit dans notre statut de fonctionnaire d'Etat et qu'il n'est pas réglementaire d'imposer une présence en classe autre que celle de l'IEN et ce dans un cadre précis. Le DASEN de l'Yonne (contrairement à d'autres départements : 63, 27...) maintient pourtant le caractère obligatoire de cette formation ainsi que des visites en classe... Mais le SNUDI-FO 89 n'en restera pas là !

Une « formations » issue du protocole PPCR

Ce dispositif formation-accompagnement imposé ne tombe pas de nulle part : le Ministre réaffirme lui-même que cela découle de PPCR dans son projet de « Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels » qui cadreront les promotions à partir de janvier 2021.

En audience le 8 octobre, les représentants du ministre, après avoir longuement louvoyé, ont fini par reconnaître que ce dispositif relève de l'accompagnement inscrit dans PPCR...

Ainsi, dans le chapitre « Un accompagnement des personnels tout au long de leur carrière », il est précisé que les DRH académiques contribuent « à l'accompagnement professionnel des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs d'aide, de soutien et de conseil ainsi que de formation en lien avec le service académique de la formation continue de tous les personnels. »

En effet, par ailleurs :

« Les personnels doivent, selon leurs fonctions : (...) faire évoluer leurs pratiques professionnelles (...) et partager leurs expériences entre pairs » (décret PPCR)

« L'enseignant est amené à « approfondir certains aspects de ses pratiques professionnelles, actualiser ses connaissances, se perfectionner, renforcer son sentiment d'efficacité professionnelle » (axe 2 du schéma directeur : « Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles ») » (guide pour le plan français)

Et pour finir :

« L'IEN, garant de la qualité des enseignements, pilote la constitution et le suivi des constellations. » (guide pour le plan français).

C'est également lui qui vous évalue, détermine votre appréciation, décide de votre avancement de carrière ou de la nécessité de la mise en place d'un accompagnement... **Avec PPCR, c'est l'arbitraire qui prédomine et ce nouveau dispositif de formation/formatage, piloté et suivi par l'IEN, en élargit le champ.**



Les constellations, un avant-goût de l'après Grenelle des enseignants

Le ministre convoque en ce moment même des dizaines de groupes de travail ministériels dans le cadre de la préparation du "Grenelle des enseignants". Chacun a pu prendre connaissance de ses déclarations dans la presse annonçant une revalorisation... mais ce qui se joue dans ce « Grenelle » est tout autre !

Le ministre compte bien utiliser le contexte actuel pour faire aboutir la casse du statut initiée par PPCR.

Qu'on en juge : dans les réunions ministérielles, les intentions ne sont plus cachées : il s'agit, entre autres, de mettre en place une politique managériale qui n'a rien à voir avec les statuts de la fonction publique et notamment un accompagnement continu des personnels (volet 2 de PPCR) car il n'est pas acceptable pour le ministre que rien ne se passe en dehors des RDV de carrière dans la politique d'évaluation des personnels !

Pour le ministre, il faut donc aller plus loin pour soumettre la profession à toutes les contre-réformes. Les constellations ne sont qu'un échantillon de ce qui nous attend avec ce grenelle !

Ainsi, lors du groupe de travail au ministère de jeudi 8 octobre sur le thème « Parcours professionnel et gestion de proximité », le ministre propose de discuter de la mise en place de l'accompagnement.

A la question de FO de savoir si l'accompagnement correspond à ce que vivent actuellement les professeurs des écoles avec les « constellations », le DGRH répond « oui, mais pas seulement. »

L'intention du ministre est explicite : il s'agit, entre autres, de revoir la carrière des enseignants et notamment mettre en place un accompagnement continu de tous entre les rendez-vous de carrière. (communiqué national du SNUDI-FO, suite à l'audience du 8 octobre au ministère)

A noter que sont évoquées de nombreuses modifications de la carrière avec notamment la possibilité d'un 4^{ème} rendez-vous de carrière avec proposition d'évaluation par des pairs... (Directeur ? CPC ? Enseignant du pôle ressource ?)

Depuis la mise en place de PPCR (protocole non signé par FO mais accepté par la FSU, le SE-UNSA et la CFDT), le SNUDI-FO a toujours alerté sur le deuxième volet de ce protocole, à savoir un dispositif d'accompagnement individuel ou collectif visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles. Ce dispositif nous donne éminemment raison ! [guide PPCR du SNUDI-FO à retrouver sur le site snudifo89.fr.](#)

Le SNUDI-FO 89 revendique :

- **Le libre choix des 18h d'animations pédagogiques ;**
- **Le libre choix des stages de formation ;**
- **Le caractère facultatif et sur proposition de toute visite de CPC ou autre collègue ;**
- **Le respect de la liberté pédagogique ;**
- **Le respect de nos obligations réglementaires de service ;**
- **Le retrait de PPCR et de la réforme de la formation ;**
- **L'augmentation des salaires sans contrepartie : pour commencer +183€ pour tous.**

Faire appel au syndicat pour défendre vos droits

Si vous êtes inscrits d'office dans une constellation, nous vous invitons à contacter le SNUDI-FO qui vous aidera à faire valoir le fait que vous n'êtes pas volontaire et que vous souhaitez vous inscrire aux animations pédagogiques de votre choix, dans le programme proposé aux autres PE de votre circonscription. Nous invitons les enseignants non-volontaires pour suivre cette formation, à adresser un courrier à leur IEN (avec copie au SNUDI FO), pour lui faire savoir qu'ils ne souhaitent pas être concernés par le Plan Français / Mathématiques et qu'ils choisiront leurs animations pédagogiques à hauteur de 18h afin de respecter leurs 108h. (un modèle peut vous être fourni : contactez-nous)

De plus, nous vous invitons à **prendre connaissance de la motion proposée par le SNUDI FO 89 aux écoles** afin de faire remonter l'exigence du maintien de la liberté pédagogique, de la liberté de choisir ses animations pédagogiques et le refus d'être stagiaire à vie comme l'impose le cadre de PPCR et des constellations.

Nous vous invitons à la signer et à nous la renvoyer.

Rappelons enfin que **chaque PE peut participer à 9 heures de réunions d'informations syndicales (RIS) par an** et les déduire des animations pédagogiques qu'il choisit, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » ! (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n° 2014-120 du 16.09.2014).

Participez aux RIS du SNUDI-FO, informez-vous, contactez-nous :

